

*Notice sur les relations économiques franco-suisse*¹

Verbal

Vichy, 18 juillet 1940

ENTRETIEN AVEC MONSIEUR GIRAUDET
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES1) *Marchandises suisses bloquées à Alger.*

Je rappelle mes précédentes démarches. Monsieur Giraudet me répond que l'affaire est étudiée actuellement par l'Amiral Heer, de même que celle concernant le transit des marchandises entreposées à Bordeaux.

2) Je lui remets un aide-mémoire² concernant les documents (connaissances, etc...) relatifs à divers lots de marchandises destinées à la S.A. Impag, à Zurich, documents qui ont été remis au Ministère du Blocus, à Paris, à l'occasion d'une demande de relaxe. Monsieur Giraudet répond, comme me l'a déclaré récemment Monsieur Chargueraud, que le Blocus a détruit la plus grande partie de ses archives à Langeais et qu'il y a peu de chance que ces documents soient retrouvés. Il ajoute que la question de la réexpédition de ces marchandises privées de documents, est actuellement à l'étude.

3) Je signale qu'un certain nombre de marchandises suisses se trouvent à Marseille lesquelles ont fait l'objet d'une saisie par les Autorités navales britan-

1. *Ce document n'est pas signé. Il a probablement été rédigé par J. Decroux.*

2. *Non reproduit.*

19 JUILLET 1940

843

niques. Je le prie de faire donner des instructions à Marseille pour que ces marchandises soient libérées aussitôt que possible. Il discutera avec l'Amiral Heer la question des marchandises saisies par l'Amirauté britannique et entreposées sur territoire français (remis un aide-mémoire).

4) Je signale à Monsieur Giraudet que le Haut-Commissariat en Syrie retient des envois de blé iraquien, destinés à la Suisse et qu'il ne connaît pas les dispositions de l'accord franco-suisse de contrôle qui est devenu caduc puisque le Blocus français n'existe plus. Monsieur Giraudet va donner les instructions nécessaires.

5) Monsieur Giraudet ignore où se trouve le Conseil des prises. Je saisis l'occasion pour lui demander la libération des marchandises dont les dossiers de saisie ont été envoyés au Conseil des prises et j'insiste notamment au sujet des balles de coton appartenant aux Filatures Kunz, à Windisch. Monsieur Giraudet examinera la question avec les divers services intéressés.

6) En ce qui concerne la reprise des importations et des exportations, mon interlocuteur déclare que l'on fait actuellement un inventaire des marchandises se trouvant en territoire non occupé. Selon lui, actuellement aucune importation ni exportation ne peut avoir lieu, le trafic international ne pourra reprendre que lorsque des accords de compensation auront été conclus.